Conseil des droits de l’homme

29e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Mali**

Genève, le 16 janvier 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Mali et la remercie pour son rapport.

Malgré l’accord de paix signé en 2015, le conflit interne s’est intensifié et la situation sécuritaire en général s’est dégradée. Des violations et atteintes aux droits de l’homme ainsi que des violations du droit international humanitaire continuent d’être commises par toutes les parties au conflit. **La Suisse appelle dès lors le gouvernement à enquêter sur toutes les violations du droit international et à mener les poursuites judiciaires nécessaires.**

**La Suisse recommande au gouvernement d’approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et de s’engager à mettre en œuvre les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre leur utilisation militaire durant les conflits**.

En 2013, le Mali avait accepté notre recommandation d’adopter une législation spécifique visant à interdire toutes les formes de mutilation génitales féminines. Celle-ci n’a pas pu être mise en œuvre suite à l’opposition de certains groupes religieux. **La Suisse recommande au Mali de poursuivre ses efforts pour l’introduction d’une loi interdisant toute forme de violence basée sur le genre**.

Même si la peine de mort n’a plus été appliquée au Mali depuis 1980, la Suisse regrette que de nouvelles condamnations aient été prononcées. **La Suisse recommande au Mali de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte II de l’ONU visant à abolir la peine de mort, et à prendre les mesures adéquates en vue de son abolition.**

Je vous remercie.